

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . 20 c
Réclames. 30
Faits divers. 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS,
8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.
SAUMUR :
Un an. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8
Poste :
Un an. 35 fr.
Six mois. 18
Trois mois. 10

On s'abonne :
A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR

15 Avril 1882.

ÉLECTIONS COMPLÉMENTAIRES

CONSEIL MUNICIPAL

DE SAUMUR

Du Dimanche 16 avril 1882.

Candidats :

- M. BESNARD, docteur-médecin.
- GABLIN, pharmacien.
- LE BRECO, propriétaire.
- LORRAIN-HUBLOT, plâtrier.

MESSIEURS LES ÉLECTEURS,

La liste des Candidats qui vous sont présentés pour le Conseil municipal aux élections complémentaires du dimanche 16 avril, n'a aucun caractère politique. Elle a été faite dans un but de conciliation et d'apaisement, et uniquement pour réunir sur le terrain des questions municipales des hommes qui ont souci des intérêts de Saumur.

Tous leurs efforts tendront surtout à faire des deniers de la ville un emploi sage et raisonné, et c'est à ce titre qu'ils se sont décidés à faire appel à l'opinion publique en venant solliciter vos suffrages.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE

CONGÉ DU CAPITAINE

Par Édouard GRIMBLOT.

IV

LES RAMPES DE MUSTAPHA.

(Suite.)

Au moment où Sidi-Coco et la naja Tra-li-la se partageaient les faveurs du public, une pauvre enfant arrivait seule à Alger, et, après avoir demandé son chemin à un passant, se dirigeait vers le bague.

On l'arrêta à la porte. Elle savait à peine quelques mots de français. La sentinelle ne comprit rien à ses explications et la repoussa. Elle s'assit alors en poussant un gros soupir à l'ombre du haut mur qui cerce le chemin de ronde de la prison militaire et, brisée par la fatigue, s'endormit.

Djemmah, c'était le nom de la jeune fille, dont Alger devait raffoler quelques semaines plus tard, avait treize ans, ce qui équivaut dans notre pays à seize ou dix-sept.

Sa peau blanche, mais dorée par le soleil, contrastait étrangement avec des yeux bleus et des

cheveux blonds ondulés qu'eût enviés une beauté de nos pays du Nord.

Un nez droit et fin, une bouche garnie de petites perles qui étincelaient sous des lèvres un peu minces, mais d'un dessin correct, donnaient à ce visage, malgré sa jeunesse, un cachet de distinction et de décision qu'on rencontre rarement chez la femme arabe, habituée dès l'enfance à une soumission qui ressemble fort à la servitude.

L'Arabe place la femme dans l'échelle humaine à un degré très-inférieur à celui du cheval, et c'est pitié que de rencontrer par les routes et les balliers ces pauvres créatures pliant sous le poids de leurs enfants, qu'elles portent dans leur haïch arrondi en forme de poche derrière le dos et des couvertures de laine, des gourdes et plats d'argile qui forment tout le mobilier des tribus errantes, tandis que l'homme, le maître, marche devant en fendant majestueusement sa pipe, sans imposer à son cheval d'autre charge que celle de ses armes.

Djemmah était alors vêtue d'un burnous en lambeaux qui laissait deviner des formes juvéniles d'une exquise pureté.

Un statuaire eût admiré la finesse de ses pieds nus, tout meurtris et hâlés qu'ils fussent par une longue course à travers les ronces et les sables brûlants.

Mais ce burnous tombant en haillons était fait d'une des laines les plus fines que l'on pût voir, et

exigera le vote pur et simple du traité conclu avec la France, ainsi que de la réforme du tarif, les catalans et les protectionnistes persistent à croire qu'un compromis portant sur la durée du traité, ou au moins sur l'ajournement de la réforme du tarif, est possible.

Le vote du traité, attendu pour lundi, produira une certaine irritation, sinon dans les villes, au moins dans les campagnes.

Les adversaires de la politique économique du cabinet comptent concentrer leurs efforts au Sénat où, hier déjà, un léger échec subi par le ministère dans la question de la validation des élections des sénateurs cubains a montré que la majorité est peu disciplinée.

CONTRIBUABLES, LA MAIN A VOS POCHEES !

Le Rappel vient de découvrir dans le budget deux petits items que vous ne vous attendiez peut-être pas à avoir à payer en outre de tous ceux que vous payez déjà :

Lors de la formation du ministère Freycinet, il avait été question d'adjoindre au ministère de la guerre un sous-secrétaire d'Etat; faute d'un titulaire suffisant, on abandonna cette idée. Mais il ne semble pas que cet abandon soit définitif, si nous en jugeons par une indication tirée, dit la feuille radicale, d'un des projets de crédits supplémentaires déposés à la Chambre par le cabinet actuel.

Dans ce projet qui renferme des demandes de crédits supplémentaires pour tous les ministères durant l'exercice 1882, nous trouvons au chapitre du ministère de la guerre la mention suivante :

Nous vous demandons, pour assurer pendant l'exercice 1882 le paiement du sous-secrétaire d'Etat au ministère de la guerre et du personnel qui est attaché à son cabinet, un crédit de 34,000 francs, se composant ainsi qu'il suit :

» Traitement du sous-secrétaire d'Etat,	20,000
» Indemnité au chef de cabinet,	5,000
» Salaire d'un huissier,	1,300
» Salaire de deux garçons de bureau,	2,600
Total,	34,000

Il faut donc conclure de là que le cabinet se réserve la faculté de créer d'ici à quelque temps ce poste de sous-secrétaire d'Etat au ministère de la guerre.

Nous n'en doutons point. Et maintenant, voici l'autre surprise. Il s'agit de la « maison militaire » de M. Jules Grévy :

La Chambre actuelle va être appelée par le ministre de la guerre, dit le même Rappel, à statuer à son tour sur une question qui avait été soumise à la précédente Assemblée et que celle-ci avait résolu négativement.

Lors du vote du budget de 1882, les Chambres avaient rejeté un crédit de 420,000 francs, demandé pour la solde des officiers attachés à la présidence de la République, des commandants militaires du Sénat et de la Chambre et des attachés militaires des ambassades.

Les Chambres avaient pensé que la mise hors cadre de ces officiers était irrégulière et que dès lors la solde devait être prélevée sur le crédit affecté au traitement de l'état-major dont ces officiers font partie.

Mais le ministre de la guerre fait observer que, pour les besoins du service d'état-major, on a dû remplacer les officiers ainsi détachés par un nombre égal d'autres officiers, et il réclame aujourd'hui, sous forme de crédit supplémentaire pour l'année 1882, le crédit de 427,000 fr., qui a été rayé du budget ordinaire de cet exercice.

Il s'agit de pourvoir à la solde de 4 lieutenants-colonels, 4 chefs de bataillon et 8 capitaines.

La Chambre sera appelée à statuer, à la reprise de la session, sur cette question.

Et votera comme d'habitude tout ce qu'on lui demandera.

IL N'Y A PLUS D'ENFANTS !

Un rédacteur du *Claire* qui avait fait le voyage de Montpellier pour entendre les

La danse arabe, on le sait, n'est qu'une série de pantomimes que les aimées exécutent d'ordinaire avec une si sauvage véhémence qu'à la fin de leurs exercices elles tombent presque inanimées.

Djemmah inaugurerait une nouvelle manière. Dans ses élans les plus audacieux, elle conservait une grâce charmante. Ce n'était point l'effort toujours pénible de l'acrobate : c'était la légèreté de l'oiseau qui touche le sol à peine une seconde et s'envole.

Il semblait parfois qu'on dût la retenir pour l'empêcher de quitter à jamais la terre, et lorsque, sa danse terminée, elle tendait aux spectateurs son tambour de basque en guise de sésile, son sourire était si gracieux et en même temps si triste que les poches les plus hermétiquement closes par l'avarice s'ouvraient incontinent.

On avait vu jusqu'à des juifs laisser tomber quelques duros dans son tambour !

Puis, après une dernière révérence, la jeune fille disparaissait sans qu'on pût savoir de quel côté elle avait porté ses pas.

Sa venue et son départ avaient quelque chose de fantastique. Elle paraissait et disparaissait comme les nymphes enchantées d'Armide.

Si bien qu'au bout de quelques jours Djemmah avait relégué au deuxième plan tous les premiers sujets de la place du Gouvernement.

Quand on entendait résonner son tambour, la

discours de nos potaches a bien voulu prêter l'oreille aux tirades de l'un d'entre eux. Ecoutez ça :

« Nous demandons la suppression de pion et son remplacement par une commission choisie parmi les élèves. Est-ce que cette réclamation n'est pas dans l'esprit de la France moderne? Est-ce que tout le monde ne cherche pas à s'y émanciper? Est-ce que son idéal politique et social n'est pas l'homme libre se gouvernant lui-même? »

« Quand nous serons entrés dans la vie, nous ne rencontrerons, en République, aucun maître, ou si nous en rencontrons un, nous devons le renverser. Est-ce que la République ne doit pas habituer la jeunesse à l'indépendance et former une nation libre par la pratique de la liberté dans les collèges? Est-ce donc une chose exorbitante que de demander à vivre à notre âge, sous ce régime libéral, que nous serons appelés, plus tard, à continuer et à défendre? On ne peut donc pas, sans donner un entorse aux principes républicains, refuser dans les lycées l'installation d'une commission nommée par les élèves. »

« Nous voulons encore la réorganisation des bibliothèques et des sorties plus fréquentes. Ces réformes découlent des mêmes principes que la première. S'il est bon, dans une démocratie, d'émanciper la jeunesse et de l'habituer à l'indépendance, il faut mettre à sa portée tous les moyens pratiques d'apprendre la vie. La République n'a pas le droit de restreindre nos lectures aux anti-ques leçons de Châteaubriand. Il nous faut, à nous, hommes, électeurs de demain, des choses plus vraies, moins fantaisistes. »

« Pour les autres réformes que nous demandons, elles sont en concordance avec l'importance du rôle civil et social que nous savons être appelés à jouer et auquel nous nous préparons. »

Le reste est à l'avenant.

LES VARIATIONS DE M. HUGO.

À propos du vote anti-social du Sénat, relatif à la loi chassant Dieu de l'école, il est bon de rappeler les vers suivants émanés d'un grand poète :

Peuples, vous ignorez le Dieu qui vous fit naître
Et pourtant vos regards le peuvent reconnaître;
Dans vos biens, dans vos maux, à toute heure, en tout lieu,
Un Dieu compte vos jours, un Dieu régit vos fêtes;
Lorsqu'un chef vous mène aux conquêtes,
Le bras qui vous entraîne est poussé par un Dieu.

Ne vous semble-t-il pas que ces beaux vers sont une protestation éclatante, une sorte de défi jeté à la face du Sénat qui vient de décréter l'école sans Dieu?

Ne vous semble-t-il pas que le jour où l'œuvre des Ferry et des Paul Bert sera devenue lettre morte, cette strophe admirable devrait être inscrite au frontispice de toutes les maisons d'école, comme une sorte de maxime destinée à laisser dans les jeunes âmes une impérisable empreinte?

Où, n'est-ce pas? Et nous oublierons même ce jour-là, dans notre enthousiasme,

que l'auteur de ces beaux vers, M. Victor Hugo, est un de ceux qui ont voté « l'école sans Dieu ».

SIMPLE RAPPROCHEMENT.

Louis XVI dépensait...	500.000.000
Napoléon I ^{er} — ..	800.000.000
Louis XVIII — ..	4.000.000.000
Louis Philippe — ..	4.500.000.000
Napoléon III — ..	4.600.000.000

La République actuelle ne dépense que... 3.000.000.000 et ce n'est pas la fin; c'est-à-dire :

6 fois plus que Louis XVI;
4 fois plus que Napoléon I^{er};
3 fois plus que Louis XVIII;
2 fois plus que Louis-Philippe,
Le double enfin de ce que dépensait Napoléon III.

DÉCLARATION DES VENDÉENS.

Une importante réunion a eu lieu à Challans, le 10 avril. Cette réunion avait pour but de rédiger une déclaration contre la loi athée du 23 mars dernier.

Voici le texte de cette magnifique et très-pratique protestation des chefs de famille vendéens contre la loi athée :

DÉCLARATION

« Jamais un législateur ne s'est avisé de nationaliser l'athéisme! »

Voilà ce que Robespierre proclamait lui-même à la Convention, le 7 mai 1794. Il ne le pourrait plus aujourd'hui. La troisième République vient de biffer du programme de l'école l'enseignement des devoirs envers Dieu.

Désormais, la loi défend à l'instituteur de prononcer le nom de Dieu, d'attester l'existence de Dieu, d'enseigner à l'enfant ses devoirs envers Dieu; il n'y a plus de Dieu pour l'école!

En même temps qu'elle devient OBLIGATOIRE pour tous les enfants, garçons et filles, de six à treize ans, l'instruction primaire devient athée dans la France très-chrétienne.

Grâce à la République, seul, en Europe, seul, au monde, notre pauvre pays aura proclamé l'athéisme dans l'école.

C'est une audacieuse entreprise contre la conscience nationale : elle atteint les parents dans leurs intérêts les plus sacrés; elle livre aux pires doctrines l'âme et l'esprit de l'enfant; elle constitue un sanglant outrage à la dignité de la patrie, un péril pour son vieux honneur, un parjure à sa loi, un monstrueux mépris de ses traditions séculaires, un lâche renoncement à ses destinées providentielles.

Au cours du long et solennel débat de cette loi de malheur et de honte, les voix les plus éloquents et les plus respectées du monde politique se sont fait un devoir de proclamer, d'abord à la Chambre des députés, ensuite à la tribune du Sénat, que la loi de l'école sans Dieu était insensée, inique, criminelle.

chute, lorsqu'un chasseur d'Afrique sortit d'une boutique voisine. Mustah s'enfuit.

Le bruit cessa et Sidi-Coco, calmé, passa auprès de l'enfant sans la toucher.

Djemmah ne put dire qui l'avait exposée à ce danger. Elle avait été saisie par derrière et n'avait pu reconnaître son agresseur.

Mais, lorsque Mustah, aveuglé par la colère, renouvela son attaque au café de la Perle avec sa naja, les soupçons prirent corps et lui valurent, en attendant que l'enquête eût démontré sa préméditation, l'interdiction de la place publique dont parlait l'Akbar.

V

LES FUREURS DE PHILOCTÈTE.

— Si ça a du bon sens... Eh bien! qu'est-ce que le capitaine veut que je fasse de cette petite moricaude? s'écriait notre vieille connaissance Philoctète, — car c'était lui qui avait donné dans la gorge de la naja le maître coup de couteau, tandis que son maître, le capitaine Montméral, arrachait Djemmaah aux étreintes du monstre du vieux Bédouin.

Le capitaine et l'ordonnance étaient arrivés la veille à Alger, et Montméral se dirigeait vers la porte Bab-Azoun pour gagner Mustapha, lorsqu'il avait été arrêté par le rassemblement qui s'était formé autour du charmeur de serpents et de la petite danseuse Touareg.

« Cette loi est faite non par des législateurs, mais bien par des persécuteurs, s'est écrié M. Lucien Brun, et l'on n'est pas tenu d'y obéir! »

« Votre loi ne sera pas exécutée », a déclaré bravement M. de Carayon-Latour, « et la résistance des opprimés sera à la hauteur du cynisme des oppresseurs!!! »

La majorité républicaine du Sénat et de la Chambre des députés est acquise à la franc-maçonnerie. Cette vérité n'a pas été et ne peut être contestée.

Pour eux tous, Dieu c'est l'Ennemi! Ces étranges législateurs ont expulsé Dieu de l'école.

Un long cri de douleur, d'indignation et de légitime révolte s'éleva grandissant par toute la France, quand vint la nouvelle de cet attentat et de ce scandale. Avec les Lucien Brun, les de Carayon-Latour, les de Gavardie et cent autres vaillants athlètes de la religion, du patriotisme, de l'honneur et de la liberté, des millions de Français s'écrièrent à leur tour: « La loi ne sera pas exécutée! »

Entre Dieu et une loi de la République, notre choix est fait!!! Nous savons ce que nous devons à nos enfants et à notre conscience. Coûte que coûte, censures, amendes, prison, mort s'il le fallait, qu'importe! Nous n'obéirons pas!!! Nos fils et nos filles, ce dépôt sacré que nous tenons de Dieu et non des hommes, ne fréquenteront jamais les écoles athées!

Avec tous les pères de famille chrétiens et Français qui veulent que leurs enfants soient élevés dans leurs croyances, dans l'amour et dans la crainte de Dieu, nous, Vendéens! portons à notre tour un défi aux oppresseurs des consciences.

Que la République ouvre chez nous ses écoles d'athéisme, elles resteront désertes. Nous en écarturons nos enfants comme d'un foyer de peste et d'une source d'abrutissement.

Dès aujourd'hui, nous comptons pour déjouer la propagande athée sur l'initiative, la vigilance, l'énergie et l'activité des membres de nos Conseils électifs. Autant et plus que tout autre, l'école athée aura besoin de ressources extraordinaires; nous demandons à nos conseillers municipaux de refuser ces ressources à l'école maçonnique dont on prétend nous imposer la flétrissure.

Nous organisons sur l'heure des comités de secours aux victimes de cette loi d'impunité, et avec toute la presse conservatrice nous disons volontiers: « Il ne suffit pas de se livrer à des protestations platoniques, il faut passer à l'organisation immédiate d'une défense dont le premier acte est la constitution de comités et l'ouverture de souscriptions destinées à indemniser les pères de famille des condamnations auxquelles leur légitime résistance les aura exposés. »

Nous adjurons nos conseillers généraux et nos conseillers d'arrondissement de protester de la façon la plus énergique, au nom du département qu'ils représentent, contre la loi du 23 mars, dans la session qui va s'ouvrir.

Peut-être leur protestation sera considé-

Frapper d'un vigoureux coup de canne la hideuse bête et enlever la jeune fille à ses replis mortels, avait été l'affaire d'un instant.

Mais Djemmaah paraissait devoir payer plus cher que la première fois la lâche tentative de son ennemi.

Une horrible crise nerveuse la saisit à la suite de l'étreinte de Tra-li-la.

La charité à Alger, ville essentiellement cosmopolite, composée d'éléments très-divers et le plus souvent hostiles, est assez vague.

On s'occupe beaucoup de ceux qui amusent, assez peu de ceux qui souffrent, et nombre des curieux anglais, arabes, maltais, mahonnais, valenciens, etc., qui tout à l'heure eussent volontiers jeté quelques piécettes dans la bourse de Djemmaah pour l'engager à continuer ses gracieux exercices, ne jugèrent pas à propos de lui porter secours dans son état de souffrance.

D'ailleurs, il faut dire, à l'excuse des flâneurs de la place du Gouvernement, que personne ne connaissait la demeure de la jeune Touareg.

Le capitaine l'avait sauvée. A lui de pousser jusqu'au bout son œuvre de charité.

Montméral se trouvait assez embarrassé.

Djemmah, lorsqu'elle fut revenue à elle, ne répondait à aucune de ses questions et le regardait avec de grands yeux hagards. Que faire de cette enfant que le hasard venait de jeter sur ses pas?

rée comme un vœu politique. Les prévisions sous-préfets de la République lui rappelleront la question préalable, mais il sera à nos représentants de démontrer, devant le pays qui les regarde et qui les juge, que n'est pas d'intérêts plus départementaux les intérêts qui touchent à l'âme des enfants de ceux dont ils ont reçu mandat.

La presse de nos adversaires ose s'exprimer ainsi: « Nous aurons le temps de l'école laïque, et si elle parvient à s'installer à vivre, à s'étendre, c'en est fait du cléricalisme. » (République française.)

Il n'est pas besoin de répéter que tout le gain républicain professe que le cléricalisme et le cléricalisme c'est tout un. Petits-fils des héros qui ont glorieusement combattu la Révolution sacrilège, nous précieuses héritage de la foi chrétienne, nous saurons, avec l'aide de Dieu, le ser intact à nos enfants et défendre, aussi, la foi de nos pères.

Où! comme tous les catholiques, prudemment convaincus que l'application de la loi, qui chasse Dieu et la Religion de France, ne nécessite pas de préparation pour la France une nation impie et maudite, nous déclarons hautement que nous n'obéirons pas! Et en terminant, nous nous adressons avec l'honorable sénateur, M. de Carayon-Latour: « Pour nous ravir l'âme de nos enfants, il faut nous arracher le cœur!!! »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 14 mai. L'attitude de la Bourse est calme, les opérations sont de plus en plus restreintes, et quelques difficultés à être absorbées par les efforts des spéculateurs pour soutenir nos rentes très-énergiques.

De 84 fr., le 3 0/0 fléchit à 83.95 pour le 84; l'amortissable ouvre à 84.10 et reste à 84.10, le 5 0/0, de 118.17, descend à 118.15.

Les fonds étrangers sont plus lourds, la spéculation les abandonne chaque jour. L'Italien se traite à 90.15 et le Turc à 12.50. L'activité du marché des valeurs est très-nuée. Cependant le Crédit Foncier a pu offrir ses excellents cours, 1.650; cette bonne tenue bien faite pour donner confiance à l'épargne en achetant, trouvera garantie et sécurité.

Quant aux Magasins Généraux de France et de Algérie, ils sont fermes à 570.

Depuis quelque temps, on a pu remarquer une bonne tenue du Crédit Lyonnais à 785; cette hausse est due aux achats renouvelés de l'épargne, on ne saurait trop insister auprès des capitalistes pour qu'ils se placent sur ce titre qui réalise de grands progrès.

L'action de la Société Française Financière demandée à 1,030; comme valeur de placement il n'en est pas de meilleure, puisque son rendement passe en ce moment 8 0/0, ce qui est assez facile de rencontrer dans d'autres valeurs.

Les Polices de capitalisation de l'Assurance financière s'offrent comme un refuge à l'épargne qui peut souscrire à ces polices moyennant un versement mensuel de 1 fr. et lui permet d'être remboursé à 500 fr., même dès le premier versement. Sur les valeurs industrielles, les cours sont discutés.

Le Suez vient à 2,585, après 2,605. En actions de chemins de fer, il y a quelques transactions.

Lyon, 4,797.50; Orléans, 1,300.

l'œuvre des Ferry et des Paul Bert sera devenue lettre morte, cette strophe admirable devrait être inscrite au frontispice de toutes les maisons d'école, comme une sorte de maxime destinée à laisser dans les jeunes âmes une impérisable empreinte?

« Où, n'est-ce pas? Et nous oublierons même ce jour-là, dans notre enthousiasme, que l'auteur de ces beaux vers, M. Victor Hugo, est un de ceux qui ont voté « l'école sans Dieu ».

« Cette loi est faite non par des législateurs, mais bien par des persécuteurs, s'est écrié M. Lucien Brun, et l'on n'est pas tenu d'y obéir! »

« Votre loi ne sera pas exécutée », a déclaré bravement M. de Carayon-Latour, « et la résistance des opprimés sera à la hauteur du cynisme des oppresseurs!!! »

La majorité républicaine du Sénat et de la Chambre des députés est acquise à la franc-maçonnerie. Cette vérité n'a pas été et ne peut être contestée.

Pour eux tous, Dieu c'est l'Ennemi! Ces étranges législateurs ont expulsé Dieu de l'école.

Un long cri de douleur, d'indignation et de légitime révolte s'éleva grandissant par toute la France, quand vint la nouvelle de cet attentat et de ce scandale. Avec les Lucien Brun, les de Carayon-Latour, les de Gavardie et cent autres vaillants athlètes de la religion, du patriotisme, de l'honneur et de la liberté, des millions de Français s'écrièrent à leur tour: « La loi ne sera pas exécutée! »

Entre Dieu et une loi de la République, notre choix est fait!!! Nous savons ce que nous devons à nos enfants et à notre conscience. Coûte que coûte, censures, amendes, prison, mort s'il le fallait, qu'importe! Nous n'obéirons pas!!! Nos fils et nos filles, ce dépôt sacré que nous tenons de Dieu et non des hommes, ne fréquenteront jamais les écoles athées!

« Cette loi est faite non par des législateurs, mais bien par des persécuteurs, s'est écrié M. Lucien Brun, et l'on n'est pas tenu d'y obéir! »

« Votre loi ne sera pas exécutée », a déclaré bravement M. de Carayon-Latour, « et la résistance des opprimés sera à la hauteur du cynisme des oppresseurs!!! »

La majorité républicaine du Sénat et de la Chambre des députés est acquise à la franc-maçonnerie. Cette vérité n'a pas été et ne peut être contestée.

Pour eux tous, Dieu c'est l'Ennemi! Ces étranges législateurs ont expulsé Dieu de l'école.

Un long cri de douleur, d'indignation et de légitime révolte s'éleva grandissant par toute la France, quand vint la nouvelle de cet attentat et de ce scandale. Avec les Lucien Brun, les de Carayon-Latour, les de Gavardie et cent autres vaillants athlètes de la religion, du patriotisme, de l'honneur et de la liberté, des millions de Français s'écrièrent à leur tour: « La loi ne sera pas exécutée! »

Entre Dieu et une loi de la République, notre choix est fait!!! Nous savons ce que nous devons à nos enfants et à notre conscience. Coûte que coûte, censures, amendes, prison, mort s'il le fallait, qu'importe! Nous n'obéirons pas!!! Nos fils et nos filles, ce dépôt sacré que nous tenons de Dieu et non des hommes, ne fréquenteront jamais les écoles athées!

Avec tous les pères de famille chrétiens et Français qui veulent que leurs enfants soient élevés dans leurs croyances, dans l'amour et dans la crainte de Dieu, nous, Vendéens! portons à notre tour un défi aux oppresseurs des consciences.

Que la République ouvre chez nous ses écoles d'athéisme, elles resteront désertes. Nous en écarturons nos enfants comme d'un foyer de peste et d'une source d'abrutissement.

Dès aujourd'hui, nous comptons pour déjouer la propagande athée sur l'initiative, la vigilance, l'énergie et l'activité des membres de nos Conseils électifs. Autant et plus que tout autre, l'école athée aura besoin de ressources extraordinaires; nous demandons à nos conseillers municipaux de refuser ces ressources à l'école maçonnique dont on prétend nous imposer la flétrissure.

Nous organisons sur l'heure des comités de secours aux victimes de cette loi d'impunité, et avec toute la presse conservatrice nous disons volontiers: « Il ne suffit pas de se livrer à des protestations platoniques, il faut passer à l'organisation immédiate d'une défense dont le premier acte est la constitution de comités et l'ouverture de souscriptions destinées à indemniser les pères de famille des condamnations auxquelles leur légitime résistance les aura exposés. »

Nous adjurons nos conseillers généraux et nos conseillers d'arrondissement de protester de la façon la plus énergique, au nom du département qu'ils représentent, contre la loi du 23 mars, dans la session qui va s'ouvrir.

Peut-être leur protestation sera considé-

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous croyons devoir rappeler aux électeurs que :

Le scrutin pour les élections au Conseil municipal ouvrira demain à 7 heures du matin et sera clos à 4 heures du soir.

Nous recevons la lettre suivante :

Saumur, le 15 avril 1882.

A Monsieur le Directeur de l'Echo Saumurois.

Permettez-moi de recourir à la publicité de votre journal pour annoncer à Messieurs les électeurs que je ne suis ni ne veux être candidat aux élections municipales de demain.

J'ai été, en effet, très-étonné de recevoir, ce jour, une liste imprimée de candidats, parmi lesquels je vois figurer mon nom.

J'ai déclaré verbalement aux honorables conseillers municipaux qui ont fait une démarche près de moi, que, tout en les remerciant de l'honneur qu'ils me faisaient, je déclinais toute candidature.

Je ne me suis pas contenté de cela ; à la date du 9 avril dernier, j'ai confirmé par lettre ma résolution à ces messieurs.

Aussi suis-je très-étonné de voir qu'on n'a pas tenu compte de ma volonté aussi formellement exprimée, et ne puis-je que protester contre une telle façon de procéder.

Agréer, M. le Directeur, etc.

ALBERT, avoué.

CONDITIONS NECESSAIRES POUR RENDRE OBLIGATOIRES LES APPELS MILITAIRES.

Le conseil de révision de Paris, présidé par le général Lechesne, ayant été saisi d'un pourvoi formé par le sieur Larue, condamné pour insoumission à 6 mois de prison par le conseil de guerre de Bourges, vient de rendre un jugement très-intéressant ; il tranche, en effet, une sorte de discorde existant entre l'article 64 de la loi du 27 juillet 1872 et une circulaire ministérielle du 23 décembre 1873.

Il résulte de la décision du conseil de révision que : Nul ne peut être considéré comme insoumis s'il n'a été appelé à l'activité par ordre individuel.

Pour le moment, et tant que les baux actuellement en cours ne sont pas expirés, les propriétaires plus imposés amasseront des rancunes et... ajourneront leur rire ; — tandis que les locataires et fermiers riront de ce rire jaune qui n'a qu'un temps pour s'épanouir.

A mesure que les baux expireront, les propriétaires s'en donneront de rire sans que leurs rancunes s'effacent — tandis que les locataires ou fermiers crieront comme des chats qu'on caresse à contre-poil.

Si c'est cela qu'on appelle les prodigieux résultats de la loi, — c'est au Palais-Royal que cela devrait se jouer — mais non au Palais-Bourbon.

LES ROMANS OBSCÈNES.

Le XVII^e et le XIX^e siècles seront, à coup sûr, les temps les plus florissants de la littérature française. Sous le règne de Louis XIV, Corneille et Racine composèrent d'admirables tragédies ; sous le règne de M. Jules Grévy, Léo Taxil et Louise Michel enfantent tous les jours des romans obscènes.

Ces deux mauvais auteurs partagent les sentiments de feu Quinet sur notre religion. C'est lui qui disait jadis : « Il faut étouffer

le catholicisme dans la boue ! » Ils n'écrivent pas des romans, par exemple, comme Henri Gréville ou Xavier de Montépin, pour distraire le peuple ; ils tendent tous vers le même but, celui de porter atteinte à la réputation des prêtres.

Maintenant, les ouvrages orduriers ne se vendent plus sous le manteau, car la République actuelle laisse à la foule une grande liberté de penser. Aussi, les susdits romanciers ne se gênent-ils plus pour avilir les hommes qu'ils détestent.

A cette heure, la librairie anti-cléricale expédie, jusque dans les villages les plus reculés, des caisses de petites brochures : autrefois, on se passionnait fort pour *Rocambole*, de Ponson du Terrail ; aujourd'hui, on dévore les romans orduriers de Léo Taxil. Pauvre France !...

Puisqu'on envoie partout des écrits dangereux, tout le monde doit alors suivre le conseil que donne Louis Hervé, dans le journal la *Gazette des Campagnes* : « Les honnêtes gens ont un devoir sérieux à remplir vis-à-vis de leur conscience, c'est de se dire que de s'abonner à cette presse canaille, c'est s'encailler soi-même et se ravalier à son niveau. »

COURSES DE VERRIE-SAUMUR

En 1882.

PREMIER JOUR : DIMANCHE 30 AVRIL.

PROGRAMME.

A 2 heures : Prix d'Ouverture (course de haies ; handicap à réclamer), 4,000 francs, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, à réclamer pour 5,000 fr. — Distance : 2,500 mètres environ.

A 2 heures 1/2 : Steeple-Chase Militaire (4^e série), un Objet d'art, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autre que les steeple-chase militaires. — Distance : 3,000 mètres.

A 3 heures : Prix du Cercle Saint-Hubert (steeple-chase à réclamer), 4,000 francs, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, à réclamer pour 5,000 fr. — Distance : 3,000 mètres.

A 3 heures 1/2 : Steeple-Chase Militaire (2^e série), un Objet d'art, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. — Distance : 3,000 mètres.

A 4 heures : Prix de la Société des Steeple-Chase de France (steeple-chase ; 4^e série), 2,600 francs, offerts par la Société des Steeple-Chase de France, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France, et n'ayant jamais gagné un steeple-chase de 6,000 fr. — Distance : 3,600 mètres.

A 4 heures 1/2 : Prix du Fagot (course de haies ; gentlemen), un Objet d'art et les entrées au premier, pour chevaux de chasse et de promenade domiciliés à Saumur quinze jours au moins avant la course, et n'ayant pas, en 1882, pris part à une course publique quelconque, montés par des gentlemen n'ayant jamais gagné. — Distance : 2,500 mètres.

Lundi 1^{er} mai : Tir aux Pigeons.

Mardi 2 mai : Rallye-Paper.

Deuxième jour de courses : Dimanche 2 juillet.

Six prix seront courus. Nous en donnerons plus tard le programme.

Lundi 3 juillet : Tir aux Pigeons.

Mardi 4 juillet : Rallye-Paper.

Pour tous renseignements et pour les souscriptions, s'adresser à M. GUINEBERT, rue d'Alsace, 8, à Saumur.

CHINON.

La statue de Rabelais. — Libres-penseurs, disciples de Bacchus et boustifailleurs, réjouissez-vous !... L'inauguration de la statue de l'illustre Rabelais, que vous vous êtes donné pour patron, est fixée au 25 JUIN, n'oubliez pas cette date !

Les maçons travaillent activement au piédestal destiné à supporter la statue. Ledit piédestal sera splendide. Une grille artistique, habilement ouvragée, l'entourera. Sage et éminemment prévoyante, la Commission a jugé que cette barrière était indispensable pour protéger l'image de Rabelais

contre les hommages de toutes sortes que les grands hommes eux-mêmes sont exposés à recevoir, lorsque l'on juge à propos de les placer sur une voie publique.

On dit à Chinon que bon nombre de députés utiliseront, pour assister à la fête, leur carte d'abonnement au chemin de fer. On parle de cent cinquante députés ! Est-ce sérieux ?

En attendant, les frères et amis s'exhortent mutuellement à faire de grands préparatifs pour la fête du 25 juin. Ce sera un vrai carnaval rabelaisien. Les francs-maçons surtout s'agitent comme des possédés. Quel zèle ! mon Dieu ! quel zèle ! et dire que, parmi ces gens-là, il n'y en a pas deux qui aient lu les œuvres du personnage dont il s'agit. Est-ce que cela ne fait pas pitié !

POITIERS.

Quatre braves ouvriers de Poitiers, — le père, les deux fils et un autre membre de leur famille, — habitant le quartier de la Porte-de-Paris, viennent d'accomplir, dit le *Courrier de la Vienne*, un tour de force nautique qui mérite d'être signalé.

Après avoir assisté le jour de Pâques à la messe de leur paroisse, ils sont partis le même jour vers 10 heures pour Châtelleraut, montés sur un bateau, en traversant quatorze écluses, tant sur le Clain que sur la Vienne, et sont arrivés, vers 4 heures du soir, à Châtelleraut.

Ils sont repartis de cette dernière ville mardi à 7 heures du matin, toujours montés sur leur bateau, et étaient de retour à Poitiers à 7 heures du soir. L'extrême difficulté qu'il y a à remonter le courant des deux rivières explique la longue durée du retour.

Encouragés par ce succès, nos vaillants navigateurs improvisés se proposent d'aller bientôt de Poitiers à Nantes, par le Clain, la Vienne et la Loire.

Le bateau qui sert à leur exploit nautique a été construit par eux-mêmes, quoi que cette construction ne soit pas de leur métier.

NIORT.

Dimanche soir, dit le *Poitou*, entre huit et neuf heures, rue Saint-Symphorien, presque en face de l'usine Guéris, s'est produit le fait suivant :

M. Fourré, beau-frère de M. Mercier, maire de Niort, et son fils, coiffés l'un et l'autre de chapeaux hauts de forme, passaient, en revenant de la promenade, par cette rue. Ces messieurs furent rencontrés à l'endroit sus-indiqué par une bande de cinq polissons, qui se mirent à injurier les « bourgeois », et qui bientôt de l'injure passèrent aux voies de fait.

Ces drôles voulaient, disaient-ils, « raser » les grands chapeaux. Ces chapeaux offusquaient, paraît-il, leurs prétendus principes d'égalité républicaine. Et joignant alors les actes aux menaces, ces immondes voyous essayèrent d'abattre le chapeau de M. Fourré !

Mal leur en prit, car ils avaient affaire à un homme doué, paraît-il, d'une belle force musculaire, qui se défendit vigoureusement et administra une correction très-méritée à ses agresseurs.

Faits divers.

Voici une primeur. Une nouvelle comète est actuellement à cinq degrés nord de Vega. M. Hind, super-intendant des calculs astronomiques en Angleterre, dit que si ses calculs, contrôlés par plusieurs collaborateurs, sont exacts, la lumière de la comète sera, en prenant pour unité d'intensité en mai, 2,195 en juin, donc visible en plein jour. Si cela se réalise, il faudra remonter, pour trouver un fait analogue, jusqu'à l'époque du siège de Jérusalem, où se présenta une comète d'une blancheur tellement éclatante qu'on pouvait à peine la regarder.

On écrit de Vienne, 12 avril :

« La neige a continué à tomber abondamment toute la journée. Elle couvre les routes et les jardins à une profondeur de trois pouces. Dans la Hongrie méridionale, les espérances de vendanges sont entièrement annihilées. »

M^{lle} Bisson, institutrice communale laïque de Pierre-Bénite (Rhône), vient d'être suspendue pour deux mois de ses fonctions par le préfet du Rhône, à la suite de scandales révélés dans l'école tenue par cette dame, et qui ont amené l'arrestation de son mari.

Un instituteur laïque des environs de Lyon a réuni ses élèves pour procéder à une monstruosité inqualifiable. Devant une quinzaine de jeunes enfants, ce misérable a apporté deux Christ enlevés de son école et remplacés par des bustes de Marianne, et les a brûlés en prononçant des vociférations auxquelles se mêlaient des paroles obscènes. Une protestation se signa en ce moment contre la conduite de cet ami de M. Paul Bert.

Le *Messager de Valence* a rencontré les élèves de l'école normale de cette ville, qui sont allés en vacances à l'occasion des fêtes de Pâques :

« Nous avons été douloureusement surpris, dit-il, du langage inconvenant de ces professeurs en herbe. Sur dix paroles prononcées, nous avons constaté deux jurons au moins. Le nom de Dieu ne sortait de leurs bouches qu'en blasphèmes. Quelques-uns même ont commencé certaines chansons que fort heureusement ils n'ont pas continuées. »

« Mais en dehors des f... et des b... dont leur conversation était émaillée, nous avons constaté chez ces jeunes gens un langage bas, trivial, qui sentait la caserne d'une lieue. On aurait pu les prendre pour un retour de Tunisie. »

« Voilà les futurs maîtres de l'école obligatoire. »

CONSEILS ET RECETTES.

Tisane de chicorée sauvage. — La tisane de chicorée sauvage est recommandée, au commencement du printemps, comme un dépuratif doux.

Pour la préparer, on en prend trois ou quatre feuilles, que l'on met dans une théière et sur lesquelles on jette de l'eau bouillante. Lorsque l'infusion est à point, on la boit chaude ou froide, à volonté, à la dose de deux ou trois tasses, environ deux heures avant chaque repas. Il est toujours préférable de boire la tisane de chicorée sans rien y ajouter. Toutefois, si son amertume est trop désagréable, on y ajoute un peu de jus de citron, du sirop de sucre ou simplement du sucre.

Si au lieu d'employer des feuilles de chicorée fraîches, on n'a à sa disposition que des feuilles sèches, les proportions sont de cinq grammes de feuilles pour un litre d'eau. On fait infuser pendant une demi-heure et on passe, pour conserver en pots de grès, de porcelaine ou en carafes.

Le dernier numéro du *Monde inconnu* se recommande tout particulièrement par ses magnifiques gravures : la « TRAVERSÉE DU FLEUVE RAVI » dans des embarcations tirées par des chevaux ; une « SALLE DE GYMNASTIQUE A SAN-FRANCISCO », où l'on voit de jeunes et belles miss faire des exercices de trapèze ; une « CHASSE A L'HIPPOTAME », magnifique paysage et scène puissamment dramatique intéressant vivement le public.

LA HONGRIE INCONNUE, de Victor Tissot, obtient un grand succès, autant de succès que le *PAYS DES FOURRURES*, de Jules Verne, que l'*AFRIQUE EQUATORIALE*, de Paul du Chailu, et que les *DERNIERS SAUVAGES*, de Max Radiguet, etc., etc.

Un numéro : 15 centimes. — Six mois : 4 fr. 50. — Un an : 8 fr.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

EN VENTE PARTOUT

Administration, 18, rue d'Enghien, Paris.

BOURSE DE PARIS

DU 14 AVRIL 1882.

Rente 3 0/0	83 85
Rente 3 0/0 amortissable	84
Rente 4 1/2	110 25
Rente 5 0/0	117 90

COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Hafner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà.

Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromolithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFNER.

LE SANG, C'EST LA VIE!!!

Le ROB LECHAUX Cresson et Salseps... Le ROB LECHAUX rend la force aux enfants lymphatiques, aux jeunes filles et aux femmes anémiques, aux convalescents et aux vieillards affaiblis.

GUÉRISON DE DARTRES VIVES DE 10 ANS... Je n'ai, mon cher confrère, que des éloges à vous faire sur la préparation de votre ROB LECHAUX, qui a donné des résultats vraiment surprenants.

Le ROB LECHAUX est le meilleur reconstitutif que l'on puisse donner pour réparer les forces des jeunes gens affaiblis par les études et des hommes épuisés par le travail.

Le ROB LECHAUX est le meilleur reconstitutif que l'on puisse donner pour réparer les forces des jeunes gens affaiblis par les études et des hommes épuisés par le travail.

L'ART NATIONAL, Etude sur l'histoire de l'art en France, par H. DU CLEU-ZIOU: 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS. GARE DE SAUMUR.

Table of train schedules for Saumur, listing departure and arrival times for various routes like Saumur to Angers and Saumur to Tours.

LES CHEMINÉES ne fument plus... ingénieur à Béziers (Hérault), breveté en France et à l'étranger.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT. Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

Table of train schedules for Poitiers-Saumur and Montreuil-Angers routes, listing departure and arrival times.

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 8 h. 10.

Etudes de M. LAUMONIER, et de M. BRAC, successeur de M. LE BLAYE, notaires à Saumur.

VENTE PAR ADJUDICATION, Le dimanche 7 mai 1882, à midi, en l'étude de M. LAUMONIER, DE MAISONS à Saumur.

Appartenant aux héritiers de M. et M. DAVID-LARBESSE, Comprendant: MAISON, rue Courcouronne, n° 15; mise à prix... 7,000 fr.

Etude de M. GAUTIER, notaire à Saumur. A VENDRE UNE JOLIE PROPRIÉTÉ Située dans un beau site, à 2 kilomètres de Saumur.

Etude de M. MÉHOUS, notaire à Saumur. A VENDRE A L'AMIABLE, UNE MAISON Sise à Saumur, rue de la Visitation, n° 44.

Etude de M. BRAC, notaire à Saumur, successeur de M. LE BLAYE, place de la Bilange, 27. A VENDRE PAR ADJUDICATION, En l'étude de M. BRAC, Le dimanche 23 avril 1882, à une heure, VASTE MAISON Servant d'hôtel

Sise à Saumur, rue du Portail-Louis, 36 Ayant pour enseigne: Au Raisin de Bourgogne. Bon revenu, susceptible d'augmentation. Faculté de traiter à l'amiable avant l'adjudication.

Etude de M. MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE MAISON AVEC SERVITUDES Jardin, terrasse, grandes caves en roc, cours, puits et pompe, à Saint-Hilaire-Saint-Florent, appartenant à M. Poitou-Bernard.

Etude de M. RENARD, notaire à Blaison (Maine-et-Loire).

VENTE VOLONTAIRE DE VIN Le lundi 24 avril 1882, à une heure de l'après-midi, M. RENARD procédera, commune de Saint-Remy-la-Varenne, à trois kilomètres de la station de Saint-Mathurin (ligne d'Orléans).

Etude de M. GOUTARD, notaire à Neuillé.

VENTE MOBILIÈRE APRÈS DÉCÈS, A Neuillé, au domicile de feu M. ROBERDEAU, Le dimanche 23 avril 1882, à midi, et le lundi 24 avril, à la même heure.

On vendra: LE DIMANCHE Batterie de cuisine, tables, chaises, armoires, buffets, vaisselle, lits complets, glaces, linge de table et de service, draps, cloches en verre, brouettes, fûts vides, bois de travail, voiture et harnais.

ET LE LUNDI Ameublement de salon, comprenant: canapé, fauteuils, chaises, consoles, guéridon, glaces et garnitures de cheminée; Ameublement de salle à manger et de chambres à coucher, porcelaines; Un atelier complet de tourneur, ajusteur, menuisier et forgeron, comprenant grande quantité d'outils en très-bon état.

A LOUER PRÉSENTEMENT Dans de bonnes conditions, UNE JOLIE MAISON Avec Jardin Quai de Limoges, n° 11. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER Pour la Saint-Jean prochaine, UNE MAISON Rue du Pavillon, 5.

Comprendant: Salon, salle à manger, trois chambres à coucher, deux cabinets, mansardes, greniers, cuisine, cave, jardin. S'adresser à M. DUMAS, rue Saint-Nicolas, n° 100. (197)

A LOUER Pour la Saint-Jean prochaine, UNE MAISON Située à Saumur, rue Bodin, 3.

Avec grand jardin, écurie et remise. S'adresser à M. DE NEUVILLE.

A LOUER Présentement ou pour la Saint-Jean prochaine, UNE MAISON Rue de Bordeaux, 17, Comprendant: Salon, salle à manger, cinq chambres à coucher, cuisine, cave, servitudes, cour, jardin. S'adresser à M. MESLAIT, rue d'Orléans, 81, ou à M. MOUSSARD.

A LOUER Pour la Saint-Jean 1883, MAISON Située rue Saint-Jean, nos 38 et 40, Composée de deux magasins, à louer ensemble ou séparément, ayant une grande façade pour l'étalage; Actuellement occupée par M. Durville, marchandes de fleurs, et M. Buron, marchande de lingerie. S'adresser à M. GAUTIER, notaire, et à M. COIGNARD, sur les Ponts, rue des Capucins. (196)

A LOUER DEUX MAISONS Sises à Saumur, place et rue du Marché-Noir. La première, actuellement occupée par M. Prudhommeau, serrurier, fait angle sur la place et la rue du Marché-Noir. La seconde, occupée par M. Guichard, corsetière. Les deux maisons peuvent être réunies en une seule, si on le désire. S'adresser à M. Prudhommeau et à M. Guichard, ou au bureau du journal.

A LOUER PRÉSENTEMENT, ÉCURIE, REMISE ET GRENIERS S'adresser rue de la Tonnelle, 19, à Saumur. (194)

AVIS M. GRELLET prie la dame qui a trouvé dimanche dernier un mouchoir brodé, garni de dentelle, initiale M, de bien vouloir le lui envoyer au Café de la Paix. Ce mouchoir a été perdu près de chez M. Finet, loueur de voitures.

A VENDRE POUR CAUSE DE SANTÉ, LES FOURS A CHAUX DE DAMPIERRE S'adresser à M. CHIVERT, rue d'Alsace, à Saumur. M. Chivert associerait, pour plusieurs années, un acquéreur qui le désirerait. (157)

A CÉDER PRÉSENTEMENT UN MAGASIN D'ÉPICERIE, Mercerie et Faïence, 25, rue de l'Hôtel-Dieu, à Saumur. S'adresser à M. veuve BOISNIER, qui l'occupe. (158)

A CÉDER, pour cause de santé, un magasin, atelier de corsetière et magasin de corsets. — Clientèle de premier ordre. — Conditions avantageuses. — S'adresser au bureau du journal.

COMPTABLE actif, travailleur, expéditionnaire, connaissant les diverses branches de comptabilité, désire un emploi. S'adresser à COULON-GABORY, à la Sablonnière, Saumur. (209)

DEMANDE D'EXPÉDITIONNAIRE. M. BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange, 27, demande un expéditionnaire d'un certain âge, ayant quelques notions de comptabilité.

DEMANDE DE CLERC. M. CHARRIER, notaire à ARGENTON-CHATEAU, demande un Clerc ayant plusieurs années de stage.

ON DEMANDE UN CORRECTEUR EXERCÉ Écrire à M. ROUILLE-LADREVÈZE, à Tours (Indre-et-Loire).

ON DEMANDE un apprenti maréchal-ferrant. S'adresser au bureau du journal.

A L'ABEILLE Modes, Mercerie, Bonneterie. Maison J. PÉREAU, Rue Saint-Jean, 22. On demande un JEUNE HOMME comme apprenti. (181)

MERCERIE EN GROS MAISON L. VINSONNEAU, à Saumur. On demande, de suite, UN APPRENTI

AVIS LES MAGASINS DE LA GARENNE 51 et 53, rue Saint-Jean SAUMUR. Demandent deux apprentis pour les modes. Conditions avantageuses.

J.-A. FRESCO Chirurgien - Dentiste de Londres, A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse dentaire, Saint-Jean, n° 16, maison de M. de la Roche, où il se trouvera le vendredi et samedi de chaque semaine. Cabinet à Angers, 26, rue de la Vierge.

AVIS Les personnes atteintes d'écoulement des voies urinaires ou souffrant des traitements et ne guérissent pas. Elles peuvent écrire au Docteur RITH, à Saint-Jean-de-Léon (Finistère). Leur guérison est certaine.

AVIS Nous recommandons aux amateurs de bon potage le Tapier J. CARRÈRE, dont la qualité est reconnue à tous ceux qui ont fait ce jour à une réputation méritée. Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le préféré. A SAUMUR, chez MM. TROUEN, confiseur, GARREAU-RATOUIS, fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

VICHY SOURCE LARDY, Eau minérale sulfatée et ferrugineuse, avec succès, contre les affections du foie, de la rate, de la vésicule et de l'estomac. Chez les Mds d'Eaux Minérales et Pharmaciens.

SPA POUHON DU PRINCE DE CORDÈ. Eau minérale sulfatée et ferrugineuse, avec succès, contre les affections du foie, de la rate, de la vésicule et de l'estomac. Chez les Mds d'Eaux Minérales et Pharmaciens.

VALS VIVARAISES Source n° 1. — Maladies des organes urinaires, catarrhes, rhumatisme, goutte, urique. Source n° 2. — Maladies de l'appareil urinaire, diabète. Source n° 3. — Maladies des organes urinaires, catarrhes, rhumatisme, goutte, urique. Source n° 4. — Appareil urinaire, goutte, diabète. Source n° 5. — Maladies des organes urinaires, catarrhes, rhumatisme, goutte, urique. Source n° 6. — Appareil urinaire, goutte, diabète. Source n° 7. — Appareil urinaire, goutte, diabète. Source n° 8. — Maladies des organes urinaires, catarrhes, rhumatisme, goutte, urique. Source n° 9. — Appareil urinaire, goutte, diabète. Le numéro porté sur l'étiquette indique le dosage approximatif de bicarbonate de soude contenu dans chacune des sources. Chez les Mds d'Eaux minérales et Pharmaciens. Saumur, imprimerie P. GODET.